



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que:

Lors d'une séance tenue le 04 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement 2026-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(s) municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures normales d'ouvertures.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 20 mai 2026.

Jacynthe Bourget  
Directrice générale greffière-trésorière